

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 janvier 2018**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 janvier 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Bernard GOUZIN, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO

Absents :

Madame Chantal COMBACAL, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 39	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-1 et L.2312-1 à L.2312-4 et L. 2313-1 applicables aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L.5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

**CONSIDERANT** les éléments de contexte suivants :

*Les recettes fiscales ont été évaluées à partir d'une évolution des bases d'environ 3% pour les impôts ménages et la CFE, hors TEOM (+ 2%) et taxe foncière sur le non bâti (0%), et d'une stabilité des taux de fiscalité (pas d'augmentation prévue en 2018).*

*Les taux prévus en 2018 sont les suivants :*

- 12.99% pour la taxe d'habitation
- 3.19% pour la taxe sur le foncier bâti
- 16.76% pour la taxe sur le foncier non bâti
- 38.71% pour la CFE
- 17.03% pour la TEOM.

*Le produit fiscal de CVAE prévu en 2018 prend en compte la correction de l'erreur de déclaration du contribuable Bouygues Telecom sur la commune de Saint Pargoire. Le reversement FNGIR est corrigé sur la section des dépenses de fonctionnement (- 436 990 €).*

*La recette de DGF, quant à elle, est calculée sur la même base que 2017 comme l'a annoncé le gouvernement. Le montant sera donc de 1 361 K€*

*Les dépenses de personnel ont été évaluées en tenant compte des évolutions réglementaires récentes qui ont touché la fonction publique territoriale, soit essentiellement la revalorisation des grilles indiciaires (PPCR) et la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP).*

*Les attributions de compensation prennent en compte les retenues au titre des services mutualisés avec les communes et sont inscrites sur les bases du réalisé 2017 pour 1 400 K€.*

*Les ratios des annexes budgétaires sont calculés sur la base du niveau de population du territoire de la communauté de communes au 01/01/18 soit 37 773 habitants (+ 693 habitants/2017).*

CONSIDERANT les tendances budgétaires 2018 :

La section de fonctionnement du budget principal 2018 s'élève à 20 351 K€ soit une évolution de + 2 006 K€ par rapport à 2017 à périmètre constant. Ce budget comprend la reprise anticipée d'un excédent antérieur reporté de plus de 5.263 M€. Cet excédent est en hausse par rapport à celui reporté en 2017 et qui était d'un peu plus de 3.9 millions d'euros.

Les recettes fiscales prévues sont de 10 652 K€ et représente 52% du budget principal 2018 si l'on tient compte de la reprise de l'excédent antérieur reporté (ou 71% si l'excédent n'est pas pris en compte).

Les dépenses prévues en 2018 hors dépenses non affectées s'élèvent à 15 748 K€ contre 15 240 K€ en 2017 soit une hausse de 3.3%. Les dépenses de fonctionnement courant (à caractère général) prévues sont de 6 437 K€ et comportent 4 000 K€ de dépenses non affectées. Les charges de personnel, quant à elles, sont de l'ordre de 6 934 K€ et comportent 500 K€ de dépenses non affectées (pour un effectif de 198 agents). Le reste des dépenses non affectées de 102 K€ a été réparti sur les autres chapitres de dépense.

La section d'investissement du budget principal 2018 s'élève à 11 504 K€ soit un montant inférieur (- 500 K€) par rapport au BP 2017. Elle comprend la reprise anticipée d'un excédent antérieur reporté de 1 455 K€, en baisse par rapport à celui reporté en 2017 (1 709 K€).

Ces dépenses réelles prévues en 2018 sur les opérations d'investissement s'élèvent donc à :

- 6 492 K€ d'opérations individualisées,
- 1 739 K€ de crédits non individualisés hors dépenses non affectées et hors remboursement d'emprunt,
- 1 610 K€ de restes à réaliser en dépenses.

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 9 841 K€ prévus en 2018, contre 9 517 K€ au BP 2017.

CONSIDERANT les montants consolidés et ratios présentés ci-après :

Le BP2018 consolidé (Budget Principal + BA SOM + BA ADS + BA SPANC) s'élève à 26 898 K€ en fonctionnement (soit + 9.8% par rapport à 2017) et 12 049 K€ en investissement (soit -3.6% par rapport à 2017).

A fin 2017, le niveau d'épargne brute est évalué à 3 000 K€ et le niveau d'épargne nette à 1 567 K€.

En 2018, le niveau d'épargne brute devrait se maintenir à 2.3 M€ et le niveau d'épargne nette à 800 K€.

Le ratio d'épargne brute devrait être de 11% en 2018, un peu moins élevé que celui prévu à fin 2017.

La capacité de désendettement devrait s'élever à 8 ans en 2018, alors qu'elle était prévue à 6 ans à fin 2017. Le Capital Restant Dû par la collectivité au 31/12/17 est de 17 539 K€ pour le budget principal avec le BA SOM, et de 29.3 M€ si on ajoute tous les budgets annexes des parcs d'activités (pas de dette sur les BA SPANC et ADS).

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le budget primitif 2018 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les budgets annexes.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1598 le 23/01/2018

Publication le 23/01/2018

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23/01/2018

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180122-lmcl105542-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



## Budget primitif 2018 – Budget principal et budgets annexes.

### BUDGET PRIMITIF 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement DEPENSES			
		BP18	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	6 437 481,45	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	6 934 000,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	3 279 510,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	830 312,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	550 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	650 000,00	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 660 000,00	Adopté à l'unanimité
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE</b>		<b>20 351 303,45</b>	

Fonctionnement RECETTES			
		BP18	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 263 903,45	Adopté à l'unanimité
013	Atténuation de charges	214 950,00	Adopté à l'unanimité
70	Produit de services	1 593 128,00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	10 652 205,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations Subventions,	2 307 117,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits gestion courante	120 000,00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	200 000,00	Adopté à l'unanimité
<b>RECETTES DE L'EXERCICE VOTE</b>		<b>20 351 303,45</b>	

## BUDGET PRIMITIF 2018 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP18	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	1 663 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
20	Immobilisations incorporelles	198 304,63	<b>Adopté à l'unanimité</b>
204	Subventions d'équipement	656 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
21	Immobilisations corporelles	659 395,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
23	Travaux en cours	225 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
RAR17	Restes à réaliser 2017	1 609 620,09	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>Total dépenses d'invst hors opérations</b>		<b>5 011 319,72</b>	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATION			
N° opé	Nom opé	BP 2018	Résultats du vote
1024	Abbaye Aniane	572 664,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1050	Activités de Pleine Nature (APN)	67 209,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1054	Réhabilitation logements communaux (PLH)	290 354,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1055	PIG	606 023,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1064	Aménagement gîtes équestres	330 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1068	Aménagement bâtiment ex MDE	15 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1073	Création crèche Montarnaud	2 000 599,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1075	Programme haut débit	51 660,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1077	Refonte site web CCVH	3 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1081	Aménagement aire accueil gens du voyage	40 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1082	Aménagement bergerie Aniane	700 892,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1084	Aménagement secteur Passide à Gignac	1 090 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1085	Activités nautiques APN	73 731,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1086	Requalification de la crèche de Montarnaud en	30 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1087	Extension de la crèche de Gignac	449 888,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1088	Nouveaux locaux CCVH	50 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
1089	Plan paysage	52 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	Nouveau plan de circulation 2017-2027	70 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>Total opérations d'investissement</b>		<b>6 493 020,00</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>		<b>11 504 339,72</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP18	Résultats du vote
10	Dotations fonds divers	648 765,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
001	Résultat antérieur reporté	1 454 656,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
040	Amortissements	650 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
13	Subventions d'investissement	419 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
16	Emprunts	4 852 400,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
021	Virement de la section de fct	1 660 000,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
RAR17	Restes à réaliser 2017	1 819 518,72	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>11 504 339,72</b>	

**SERVICE DES ORDURES MENAGERES (SOM)-BUDGET ANNEXE 2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>Résultats du vote</b>
011	Charges à caractère général	1 482 200,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 355 000	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de charges	3 020 000	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	6 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	130 000	Adopté à l'unanimité
023	Vir. à la section d'inv.	248 000	Adopté à l'unanimité
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 241 200,00</b>	

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			<b>Résultats du vote</b>
013	Atténuation de charges	30 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	8 000	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	5 160 000,00	Adopté à l'unanimité
002	Excédent antérieur reporté	1 043 200,00	Adopté à l'unanimité
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 241 200,00</b>	

**SOM-SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			<b>Résultats du vote</b>
16	Emprunts	90 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	340 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	95 000,00	Adopté à l'unanimité
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>528 000,00</b>	

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			<b>Résultats du vote</b>
10	Dotations fonds divers	150 000,00	Adopté à l'unanimité
001	Excédent antérieur reporté	0,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	0,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	130 000,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. De la section de fonctionnement	248 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	0,00	Adopté à l'unanimité
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>528 000,00</b>	

## SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)-BUDGET ANNEXE 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	11 800,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	80 000	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion	4 000	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	4 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	200	Adopté à l'unanimité
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>100 000,00</b>	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Excédent antérieur reporté	50 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	50 000,00	Adopté à l'unanimité
74	Subventions	0,00	Adopté à l'unanimité
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>100 000,00</b>	

### SPANC-SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
21	Immobilisations corporelles	16 974,00	Adopté à l'unanimité
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 974,00</b>	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	Excédent antérieur reporté	16 774,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	200,00	Adopté à l'unanimité
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 974,00</b>	

### AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) – BUDGET ANNEXE 2018

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	14 500,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
012	Charges de personnel	190 500	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
002	Déficit antérieur reporté		
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>205 000,00</b>	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
013	Atténuation de charges	0,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
70	Prestations de service	190 000,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
002	Excédent antérieur reporté	15 000,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>205 000,00</b>	

